Cinquantième année. - N ° 208 A 28 et 29 octobre 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 166

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

492 684 501 RCS Toulouse.
FINEX.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1754810.00 EUR.
Adresse : 5, avenue du Bois, 31240 Saint-Jean.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : FIDEX. Société par Actions Simplifiée. Au capital de 2 193 510 euros. Siège social : 25-27 rue Jean Monnet - Le Cassé- 31240 SAINT JEAN. R.C.S. TOULOUSE : 529 093 890. FINEX S.A.S. au capital de 1 754 810 euros. Siège social : 5, Avenue du Bois - 31240 SAINT JEANRCS TOULOUSE : 492 684 501 AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTIONDE LA SOCIETE FINEX (SOCIETE ABSORBEE) PAR LA SOCIETE FIDEX (SOCIETE ABSORBANTE). Société absorbante : FIDEX Société par Actions Simplifiée. Au capital de 2 193 510 euros. Siège social : 25-27 rue Jean Monnet - Le Cassé- 31240 SAINT JEAN R.C.S. TOULOUSE : 529 093 890. Société absorbée : FINEX. S.A.S. au capital de 1 754 810 euros. Siège social : 5, Avenue du Bois - 31240 SAINT JEAN. RCS TOULOUSE : 492 684 501. 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société FINEX dont la transmission à la société FIDEX est prévue : Montant de l'actif : 7 466 303 euros. Montant du passif : 2 848 804 euros. Actif net apporté : 4 617 499 euros. 2. Augmentation du capital de la société FIDEX, société absorbante : La société FIDEX, société absorbante détenant la totalité des actions de la société FINEX, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. 3. Rapport d'échange : Les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 4. Prime de fusion : Les apports effectués par la société FINEX, société absorbée, n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société FIDEX, société absorbante, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et, en conséquence, il n'a pas établi de prime de fusion. 5. Dépôt du projet de fusion : Le projet de fusion traité de fusion établi le 29/09/2017 a été déposé le 25/10/2017, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de TOIULOUSE.Pour avis, Le représentant légal..